

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche (DEFR)
Palais fédéral est
3003 Berne

Envoi par courriel : gever@blw.admin.ch

Réf. : 24_COU_2301

Lausanne, le 8 mai 2024

**Train d'ordonnances agricoles 2024 / Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) –
Consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 24 janvier 2024, votre département nous a fait parvenir la consultation citée en titre et nous vous en remercions.

S'agissant des variantes présentées quant à l'exigence des 3,5 % de surface de promotion de la biodiversité (SPB) dans les grandes cultures, le Conseil d'Etat, dans sa majorité, soutient la seconde, soit celle se référant aux terres ouvertes pour le calcul. En effet, cet assouplissement respecte les différentes demandes parlementaires tout en réduisant la charge administrative.

Concernant le système d'information centralisé pour la gestion des éléments fertilisants (digiFLUX), nous le soutenons mais considérons qu'il doit être simplifié en se référant à l'échelle de l'exploitation et non aux parcelles.

Par ailleurs et de manière plus générale, il convient de prévoir des délais suffisamment longs pour une mise en œuvre efficiente des nouvelles mesures. À ce titre, on pense en particulier à la fusion des contributions à la mise en réseau et à la qualité du paysage dont le délai proposé doit être repoussé compte tenu des importantes démarches et travaux y relatifs encore à entreprendre au niveau de la Confédération, tout comme des cantons.

Pour le surplus, vous trouverez nos réponses détaillées dans le formulaire annexé à la présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

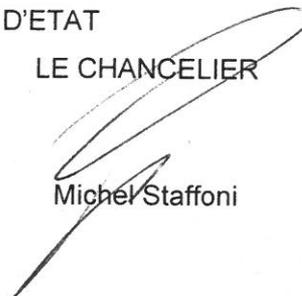
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

LA PRÉSIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Annexe mentionnée

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires